

DELIBERATION DD2022_055

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	49
Votants	68
Pouvoirs	19

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périguet le 13 mai 2022

LE 19 mai 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
Mme Delphine LABAILS

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : AJUSTEMENT DU RÉSEAU PÉRIBUS À COMPTER DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, Mme COURAULT, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. COUNIL, M. LE MAO, M. REYNET, M. TALLET, M. DUCENE, M. SERRE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. LAGUIONIE, M. CADET, Mme DUVERNEUIL, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme TOULAT
Mme GONTHIER donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. LACOSTE donne pouvoir à M. DUCENE
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. CHANSARD donne pouvoir à M DENIS
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. MARC donne pouvoir à M. AUZOU
M. BARROUX donne pouvoir à Mme BOUCAUD
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. GUILLEMET
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

PÉRIMOUV' : AJUSTEMENT DU RÉSEAU PÉRIBUS À COMPTER D'AVRIL 2022

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que conformément aux orientations fixées dans le cadre de la restructuration du réseau Péribus en septembre 2018, le réseau Péribus est appelé à évoluer au fur et à mesure des années afin de répondre aux problématiques des déplacements des usagers et tenir compte des évolutions démographiques locales.

Que l'intérêt de cette démarche est avant tout de rendre le réseau dynamique, attractif et toujours au plus proche des usagers mais aussi du territoire, en constante évolution (nouvelles constructions notamment).

Qu'afin de garantir cet équilibre et apporter un service de qualité, l'EPIC Périmouv' a, dès le second semestre 2019, déployé une nouvelle organisation en interne afin de suivre les nouveaux besoins et d'être au contact des principaux acteurs du territoire en termes de pôles générateurs des déplacements.

Que ce travail de terrain et d'interaction permet ainsi d'avoir une vision consolidée des besoins qui, une fois par an, lors de la rentrée scolaire de septembre, permet d'aboutir à une offre ajustée du réseau de bus. Il est toutefois à noter que des évolutions plus ponctuelles sont aussi possibles.

Considérant qu'il est malgré tout important de noter que l'année 2022 est une année importante et stratégique pour les mobilités et l'articulation des modes de transports autour de l'intermodalité avec la mise en place de la navette ferroviaire sur la Vallée de l'Isle à compter du 2 juillet 2022.

Que face à ce constat qui est d'autant plus renforcé par l'arrivée prochaine de la navette ferroviaire, et dans la perspective de la rentrée scolaire de septembre 2022, il est proposé d'apporter les ajustements suivants au niveau du réseau Péribus :

- **lignes structurantes A,B,C et D** : verront les fréquences aux heures de pointes du matin et du soir renforcées pour avoisiner les 10 à 12 minutes contre 18 à 20 minutes actuellement.

Que ceci a pour objectif premier de se détacher au maximum des horaires évolutifs des TER et avoir une offre bus stable malgré les ajustements 2 à 3 fois par an des horaires SNCF.

Qu'au-delà de cet aspect, les usagers pourront aussi se détacher des fiches horaires bus et prendre plus facilement le bus.

Que de plus, durant les vacances scolaires, l'offre sur ces lignes est aussi renforcée aux heures creuses au regard de la fréquentation constatée tout en permettant d'assurer un cadencement adapté aux différents usages (loisirs, travail, etc).

- **Une desserte renforcée des parkings relais : Aquacap et Charrières**

Considérant que la navette ferroviaire ne doit pas être l'unique porte d'entrée des mobilités du quotidien au regard notamment de la géographie et de l'organisation du territoire.

Que pour ce faire, la stratégie des parkings relais (P+R) avait été renforcée dès septembre 2018 pour aboutir à un maillage sur les principales entrées de Périgueux.

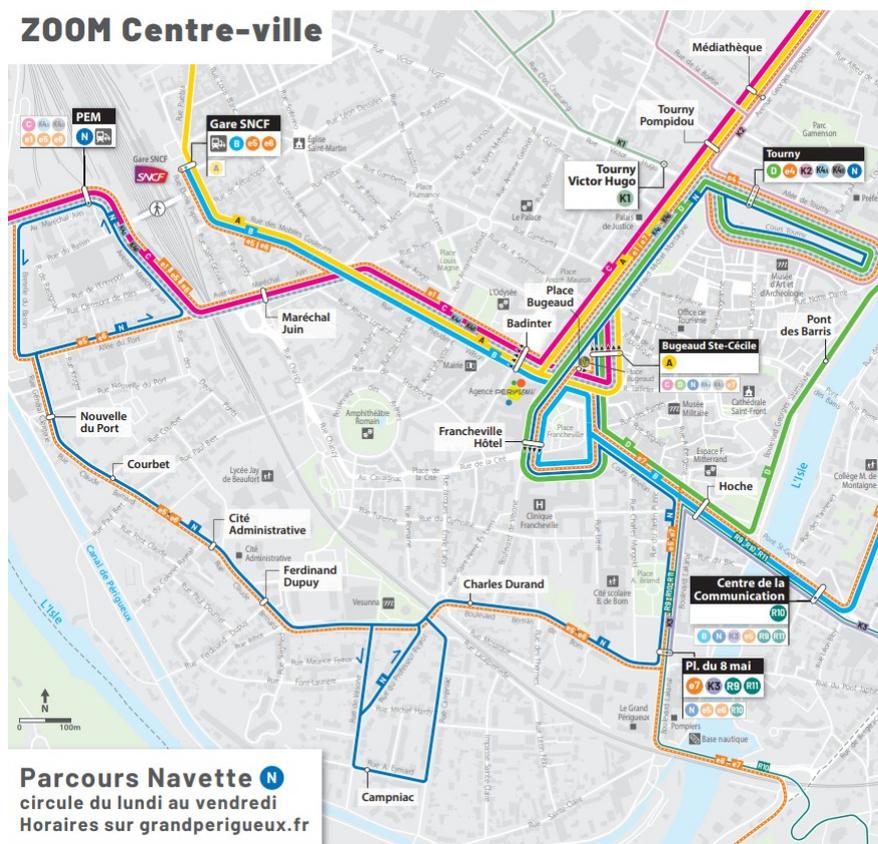
Qu'il est dès lors important et logique de venir aussi renforcer la desserte de l'Aquacap et de Charrières qui verront doubler leur offre de bus.

- Exemple concret avec le P+R de l'Aquacap dont la fréquence aux heures d'embauches sont nettement renforcées avec par exemple 10 passages bus entre 6h30 et 9h18 contre cinq actuellement :

P+r Aquacap	quai accessible PMR	06:38	06:51	07:06	07:19	07:32	07:46	07:58	08:11	08:25	I	09:18
Chantecor	quai accessible PMR	06:39	06:52	07:07	07:20	07:33	07:47	07:59	08:12	08:26	I	09:19
Trélassac Barberousse		06:41	06:54	07:09	07:22	07:35	07:49	08:01	08:14	08:28	I	09:21
P+r Trélassac les Romains		06:41	06:54	07:09	07:22	07:35	07:49	08:01	08:14	08:28	I	09:21
Maison de retraite Parrot		06:43	06:56	07:11	07:24	07:37	07:51	08:03	08:16	08:30	I	09:23
Les Lilas Hôpital	quai accessible PMR	06:44	06:57	07:12	07:25	07:38	07:52	08:04	08:17	08:31	08:51	09:24
Médiathèque		06:45	06:58	07:13	07:26	07:40	07:54	08:06	08:19	08:33	08:53	09:26
Tourny Pompidou		06:46	06:59	07:14	07:27	07:41	07:55	08:07	08:20	08:34	08:54	09:27
Badinter		06:48	07:01	07:16	07:29	07:45	07:59	08:11	08:24	08:38	08:58	09:31
Maréchal Juin		06:50	07:03	07:18	07:31	07:47	08:01	08:13	08:26	08:40	09:00	09:33
PEM	quai accessible PMR	06:52	07:05	07:20	07:33	07:49	08:03	08:15	08:28	08:42	09:02	09:35

- la ligne N (navette centre de Périgueux) imaginée depuis la restructuration du réseau de bus de septembre 2018 comme le lien naturel entre la gare de Périgueux, la rue Claude Bernard, la Place du 8 mai et Tourny voit son offre quotidienne multipliée par 3 tout en assurant une connexion avec les différents TER. Son tracé est aussi repensé pour se recentrer à l'hyper-centre.

Nouveau tracé de la ligne N



- la ligne K5 qui assure la desserte autour de la halte ferroviaire de Boulazac est également renforcée en termes de fréquence (multipliée par deux) dans la mesure où le nombre de TER double avec l'arrivée de la navette ferroviaire. Son itinéraire a aussi été retravaillé pour mieux desservir les diverses entreprises et pôles générateurs de déplacements : Rubi Cuir, Groupama, etc

Nouveau tracé de la ligne K5



- **La ligne K4** qui dessert principalement la commune de Coulounieix-Chamiers sera scindée en deux branches pour en améliorer la lisibilité et la compréhension.

A savoir, K4a (secteur Saint-Augutre) et K4b (secteur du bourg de Coulounieix). L'offre reste inchangée.

- **création de 3 lignes de rabattement** : lignes R13-R14 et R15 qui seront des lignes en rabattement avec la navette ferroviaire sur la halte de Razac-sur-l'Isle pour les lignes R13 (secteur Coursac) et R14 (secteurs : La Chapelle Gonaguet, Mensignac et Annesse-et-Beaulieu) et la ligne R15 (secteur Eglise-Neuve-de-Verget, Marsaneix) en rabattement sur la halte ferroviaire de Niversac.

Considérant qu'il s'agit d'avoir un modèle complet d'offre de transport collectif en lien avec la navette ferroviaire et ainsi alimenter au maximum les haltes ferroviaires depuis les principales zones d'habitation.

Qu'il est à noter qu'avec l'ouverture de la halte ferroviaire de Marsac fin 2022, une nouvelle ligne de rabattement viendra compléter ce schéma.

Que l'ensemble de ces ajustements s'intègre dans l'offre kilométrique bus définie à 1,45 millions de kilomètres et qui reste stable conformément aux objectifs du nouveau Contrat d'Obligation de Service Public (COSP).

Qu'en effet, des rationalisations au regard de la fréquentation de certaines courses ont conduit à des ajustements sur d'autres lignes sans que l'offre n'en soit pénalisée.

Qu'il s'agit essentiellement de :

- la suppression de quelques courses sur la ligne E1 qui sont compensées avec le nouveau cadencement de la ligne A ;
- la suppression de la ligne E3 (secteur Trémissac) qui est remplacée par la ligne D et une desserte renforcée par cette ligne au niveau du P+R de Charrières doublée par rapport à l'existant ;

- l'ajustement du tracé de la navette centre-ville qui est recentrée à
- la suppression de certaines courses de la ligne E5 à destination gare de Périgueux pour ne pas être en doublon avec le TER.

Qu'enfin, le recrutement de deux conducteurs supplémentaires sera nécessaire pour réaliser cette nouvelle offre mais cela a aussi été prévu financièrement avec le nouveau contrat OSP pour la période 2022-2027.

Considérant que l'arrivée de la navette ferroviaire doit aussi conduire à une évolution de la gamme tarifaire en complément de l'offre existante.

Qu'en effet, depuis maintenant 3 ans, l'EPIC Périmouv' travaille à la mise en place d'un support billettique unique la carte Modalis qui est désormais opérationnelle sur l'ensemble du réseau Péribus.

Que cette carte intermodale est donc utilisable dans les TER, le Péribus, les box vélos sécurisés (gare de Périgueux notamment fin 2022), les transports scolaires du Grand Périgueux mais aussi de la Région à compter de septembre 2022.

Qu'afin de compléter cette simplification matérielle pour les usagers et d'autant plus pour les usagers pratiquant l'intermodalité il s'avère pertinent de créer une offre tarifaire multimodale autour de quatre nouveaux tarifs :

- **abonnement intermodal annuel bus** : une réduction de 75 % sur l'abonnement bus sur présentation d'un abonnement TER annuel auprès de l'agence Périmouv' soit un abonnement au prix de 37,50 euros par an (150 euros en plein tarif) ;
- **abonnement intermodal mensuel bus** : une réduction de 50 % sur l'abonnement bus sur présentation d'un abonnement TER mensuel auprès de l'agence Périmouv' soit un abonnement au prix de 7,5 euros par mois (15 euros en plein tarif) ;

Qu'il est à noter que l'employeur vient au titre de la législation rembourser 50 % du montant des abonnements aux transports collectifs.

- **abonnement intermodal mensuel ou annuel bus moins de 26 ans** : une réduction de 75 % sur l'abonnement bus sur présentation d'un abonnement TER mensuel ou annuel auprès de l'agence Périmouv' soit un abonnement au prix de 3 euros par mois (12 euros en plein tarif) ou à 25 euros par an (100 euros en plein tarif) ;
- **abonnement box vélo sécurisé** : 10 euros par an.

Cette offre billettique intermodale Péribus sera disponible dès début juin pour bien anticiper la rentrée scolaire et les inscriptions qui vont se dérouler durant la période estivale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'effectuer les ajustements de l'offre Péribus exposés dans le présent rapport sur les lignes Péribus A, B, C, D, N, K4, K5, E1, E3, R13, R14 et R15 à compter de septembre 2022 ;
- Décide de créer en complément de la tarification actuelle, une tarification intermodale bus comme exposée dans le présent rapport ;
- d'annexer la présente délibération au Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) 2022-2027 entre le Grand Périgueux et l'EPIC Périmouv' ;

- Autorise le Président à signer tous les documents afférents

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 08/06/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 08/06/2022	Périgueux, le 08/06/2022
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU

